

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

QUEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES ?

QU'EST-CE QUE LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ?



UN PROJET DE TERRITOIRE

- **Un document de planification** qui définit les grandes orientations des politiques publiques en matière d'**aménagement du territoire pour les 20 prochaines années**.
- **Une vision globale** de l'aménagement de l'espace sous la forme d'orientations et objectifs communs. Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) n'a pas vocation à édicter des règles pour les constructions et aménagements.

UNE COHÉRENCE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

- **Une recherche de cohérence.** Le SCoT vise à **harmoniser les politiques d'aménagement à l'échelle des 9 communes** de Concarneau Cornouaille Agglomération, en matière de logements, de développement économique, de mobilités, de préservation de l'environnement, d'énergies renouvelables, ...
- Les orientations et objectifs du SCoT seront **déclinés dans les documents d'urbanisme communaux** et s'appliquent aux grands projets.

LA RÉVISION DU SCOT : POURQUOI ? COMMENT ?

POUR REVOIR LE PROJET DÉFINI DANS LE SCOT DE 2013

- **Un SCoT existant** dont le bilan en 2019, a conclu à la **nécessité de le faire évoluer**, pour revoir les projections et intégrer les enjeux et stratégies nationales, régionales et locales actuelles. C'est donc en 2020 que les élus ont engagé la révision du SCoT.

UN LONG PROJET DE RÉFLEXION, DE CONCERTATION ET DE CONSULTATION

- Une révision du SCoT qui donne lieu à de **nouvelles réflexions sur le territoire**, portées par les élus des communes de CCA, **en associant les acteurs locaux** : citoyens, associations et autres représentants et organismes mobilisés.

Les grandes phases du projet



Les chiffres clés du territoire en 2018



VOTRE IMPLICATION DANS LE PROJET DU TERRITOIRE COMPTE !

Un site internet

avec les actualités du SCoT

www.cca.bzh



pch.vector (freepik.com 2021)

Des adresses contact

pour faire part de vos remarques, suggestions

- Sur internet : <https://mesdemarches.cca.bzh/>
- Par courrier : Hôtel d'Agglomération
1 rue Victor Schoelcher
CS 50636
29186 Concarneau Cedex

Une exposition itinérante

à plusieurs étapes du projet dans plusieurs lieux du territoire pour voir le territoire sous un autre angle

Des ateliers et des contributions des associations

Des échanges au cours d'ateliers et des contributions écrites aux étapes clés du projet

Des ateliers citoyens

réunissant environ 30 habitants tirés au sort pour nourrir le projet avec votre vécu et votre perception des besoins du territoire

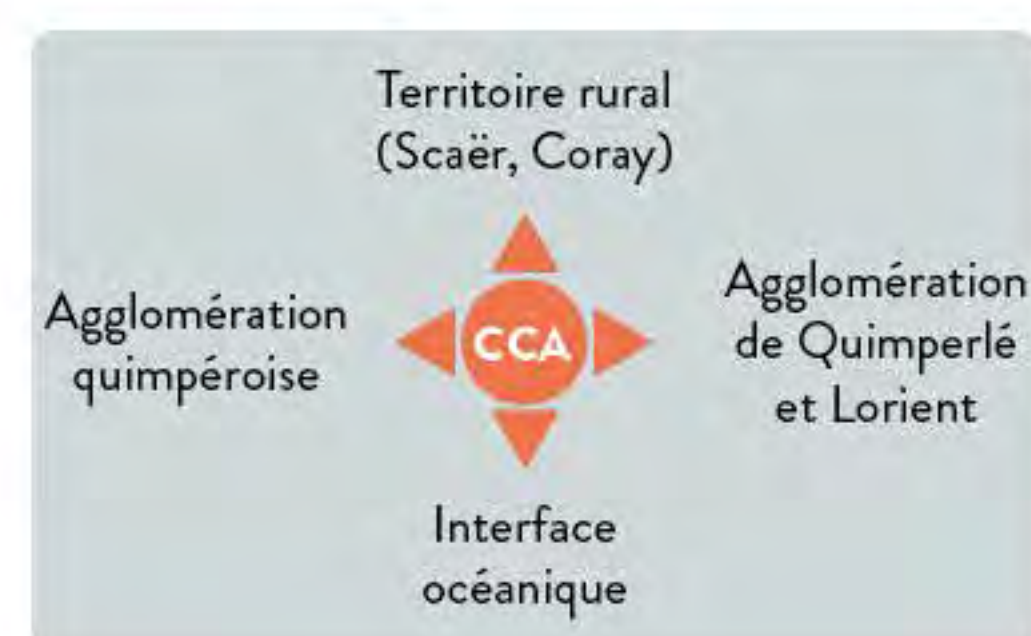


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

COMPRENDRE LE TERRITOIRE D'AUJOURD'HUI, POUR MIEUX ANTICIPER DEMAIN - LES CONSTATS

UN TERRITOIRE D'ENTRE-DEUX, MULTIPLE, QUI S'INSCRIT DANS UN BASSIN DE VIE PLUS LARGE

UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCES



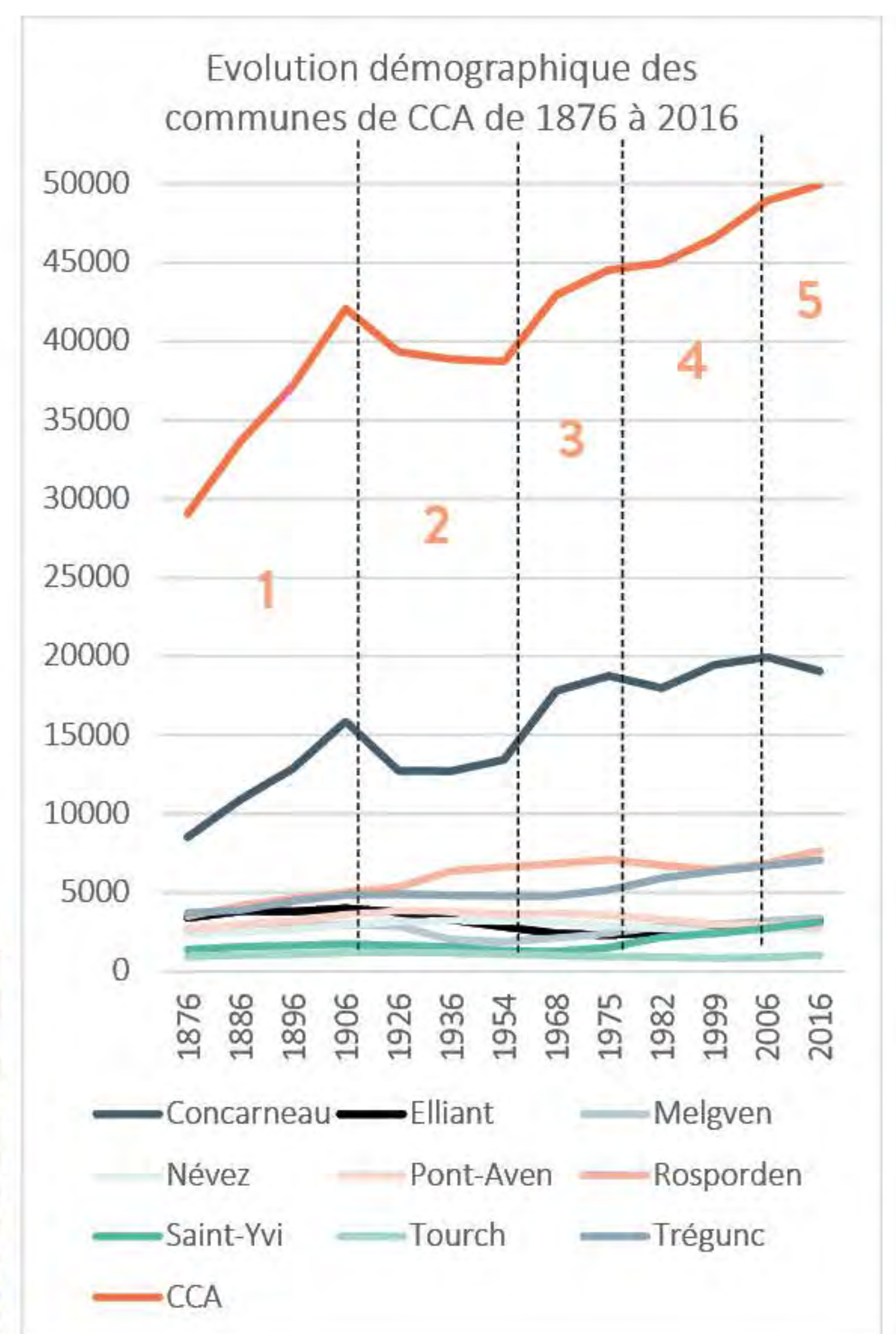
Un territoire de 9 communes **au profil différent**, dont les identités sont liées aux **influences extérieures** :

- Influence de l'agglomération quimpéroise au nord-ouest ;
- Influence littorale au sud ;
- Influence rurale au nord.

Un territoire qui bénéficie de la **renommée de deux de ses villes : Concarneau et Pont-Aven**.

Une **évolution du nombre d'habitants liée aux histoires locales et aux changements de modes de vie** :

Pêche, paysannerie et révolution industrielle >> Crise sardinière et conséquences des guerres mondiales >> Trente Glorieuses >> Confortement des communes périurbaines >> Pression immobilière sur le littoral >> ...



DES PAYSAGES MULTIPLES

Des paysages littoraux : relief doux composé d'une succession de vallées et vallons, végétation basse qui ouvre les vues. L'attractivité du littoral a engendré une forte urbanisation.

Des paysages bocagers : relief plus vallonné traversé par les cours d'eau. Des boisements peu présents mais de nombreuses haies bocagères. Une activité agricole très présente et une dispersion de l'habitat.



Elliant, deconcarneauapontaven.com



Trégunc - drone-malin.com

UNE DISPERSION DE L'HABITAT ET UNE LOCALISATION DES FONCTIONS URBAINES QUI CONDITIONNENT LES USAGES

UNE ORIENTATION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE EN RECU, AU PROFIT DES ACTIVITÉS TERTIAIRES

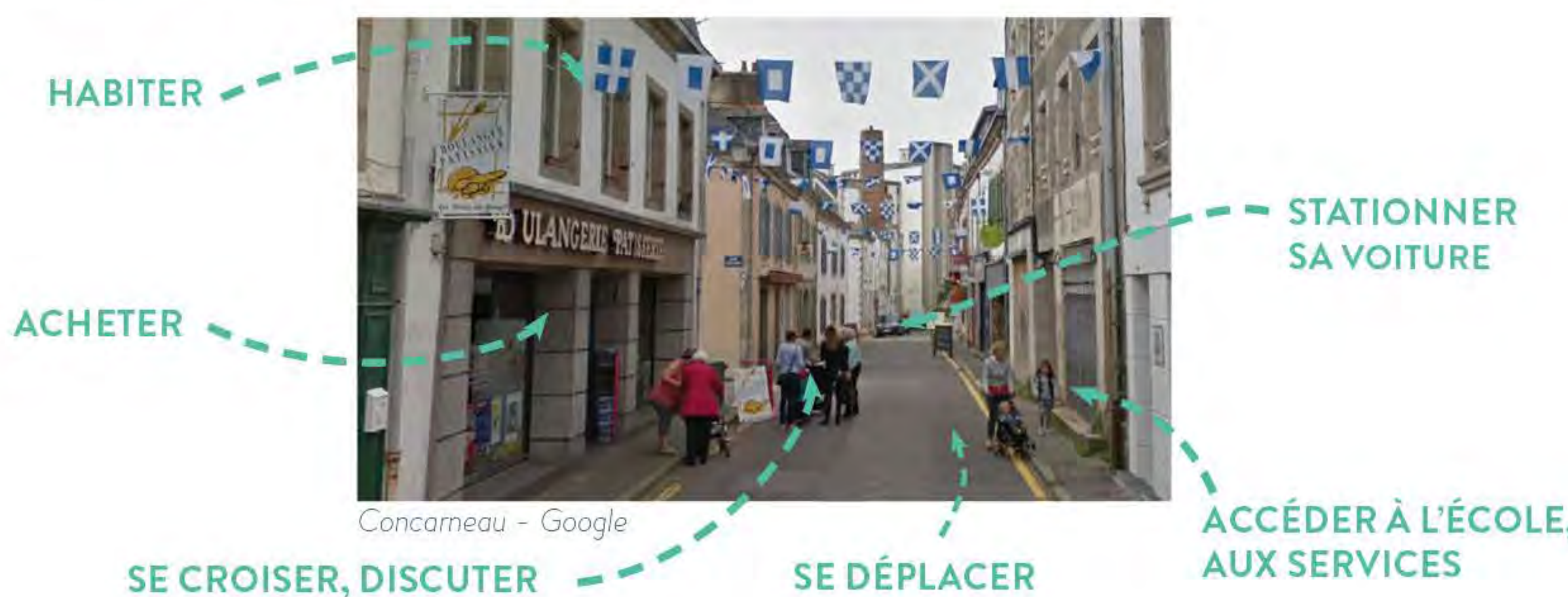
15 300 emplois sur le territoire :

- **Concarneau**, premier pôle d'emplois du territoire : 8 000 emplois
- **Rosporden** : 2 600 emplois
- **58 % des emplois** sur CCA sont **en dehors des zones d'activités**

UN TERRITOIRE DÉPENDANT À LA VOITURE

Des **centres-villes et centres-bourgs aux fonctions multiples** : habitat, équipements, commerces, services, ... qui accueillent la majeure partie des équipements et services.

La mixité des usages sur les centralités



Un **habitat implanté de façon plus diffuse** : de nombreuses maisons en campagne et un étalement urbain qui s'est renforcé sur la bande littorale.

Des **déplacements** qui s'effectuent **principalement seul en voiture**, mais des **alternatives existent** et tendent à **se renforcer** : train (liaisons domicile-travail vers Quimper ou encore vers Lorient et Paris...), covoiturage, vélo, bus.



Part des emplois selon le secteur d'activité en 2017

Habitat diffus et étalement urbain



Névez - survoldefrance.fr



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

COMPRENDRE LE TERRITOIRE D'AUJOURD'HUI, POUR MIEUX ANTICIPER DEMAIN - LES CONSTATS

LE LITTORAL À L'ORIGINE DE DYNAMIQUES SUR LE TERRITOIRE

UNE ÉCONOMIE MARITIME ET LITTORALE

2000 emplois liés à la mer en 2016 :

- Une **progression et une diversité de ces emplois** : aquaculture et pêche, mareyage, conserverie, transformation, nautisme, naval, ...
- Des entreprises innovantes sur le port
- Un **poids économique et un rayonnement forts** de l'économie maritime.

Une **économie touristique importante qui s'appuie sur les richesses du territoire** : littoral, savoir-faire, patrimoine,...

L'emploi salarié maritime (estimation 2016)
SDET, Quimper Cornouaille Développement



DES CONSÉQUENCES IMMOBILIÈRES ET DÉMOGRAPHIQUES

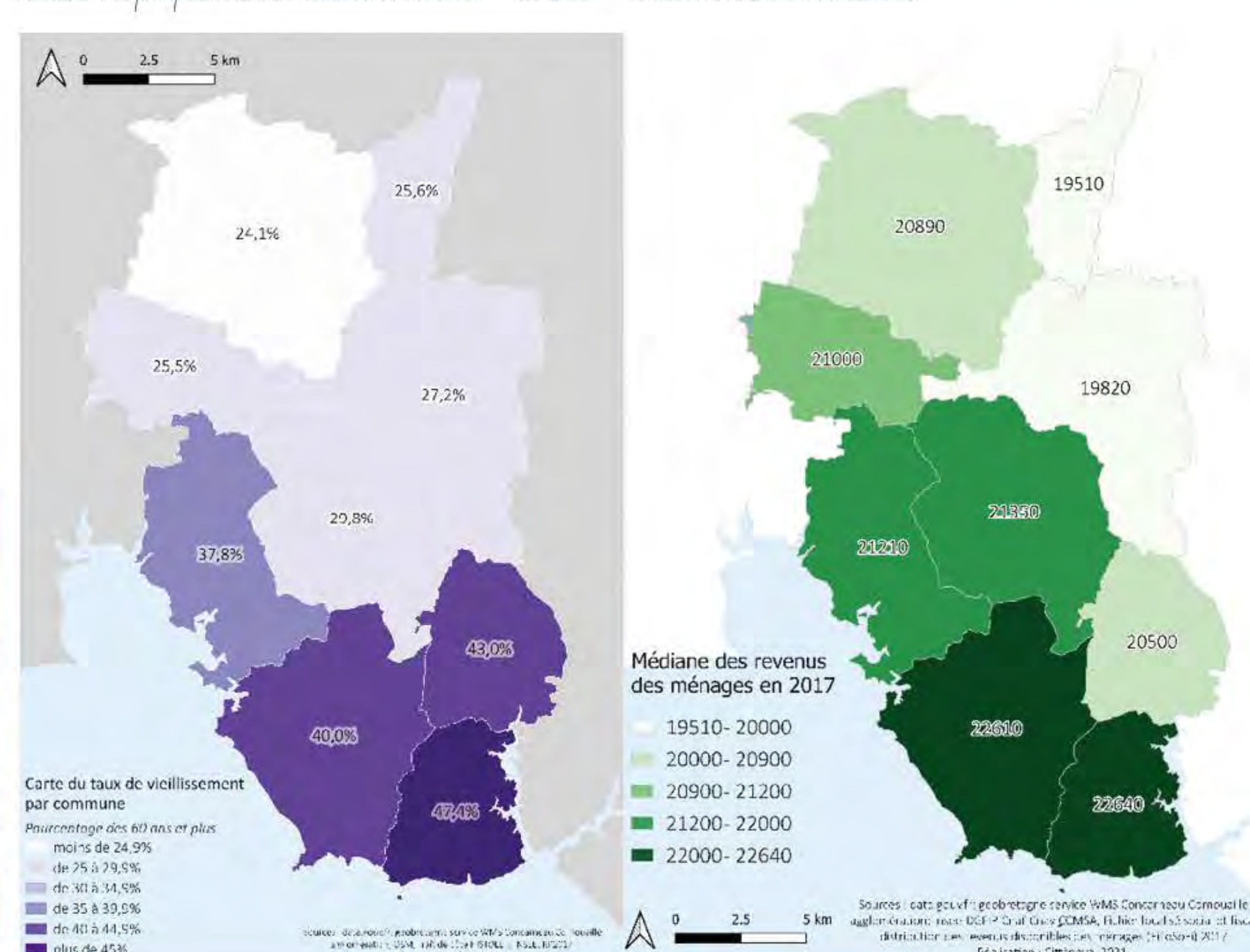
Un littoral très prisé ce qui engendre une **tension du marché immobilier** sur les communes du bord de mer, avec des **prix élevés et en augmentation**.

En conséquence, **des ménages modestes qui se tournent vers l'intérieur des terres** et un **vieillissement marqué de la population** des communes littorales.

Des questions de **mixité sociale** (diversité des niveaux de vie des habitants) et de **intergénérationnelle** (diversité des âges) au sein des communes.

Part des personnes de 60 ans et plus dans la population communale - 2017

Médiane des revenus des foyers par commune en 2017



« Trévignon », photo de P/Marriott (CC BY) - expedia.fr

UN TERRITOIRE À DOMINANTE AGRICOLE ET NATURELLE, SENSIBLE, SOUS PRESSIONS

DES RESSOURCES EXPLOITÉES ET UNE RICHESSE ÉCOLOGIQUE

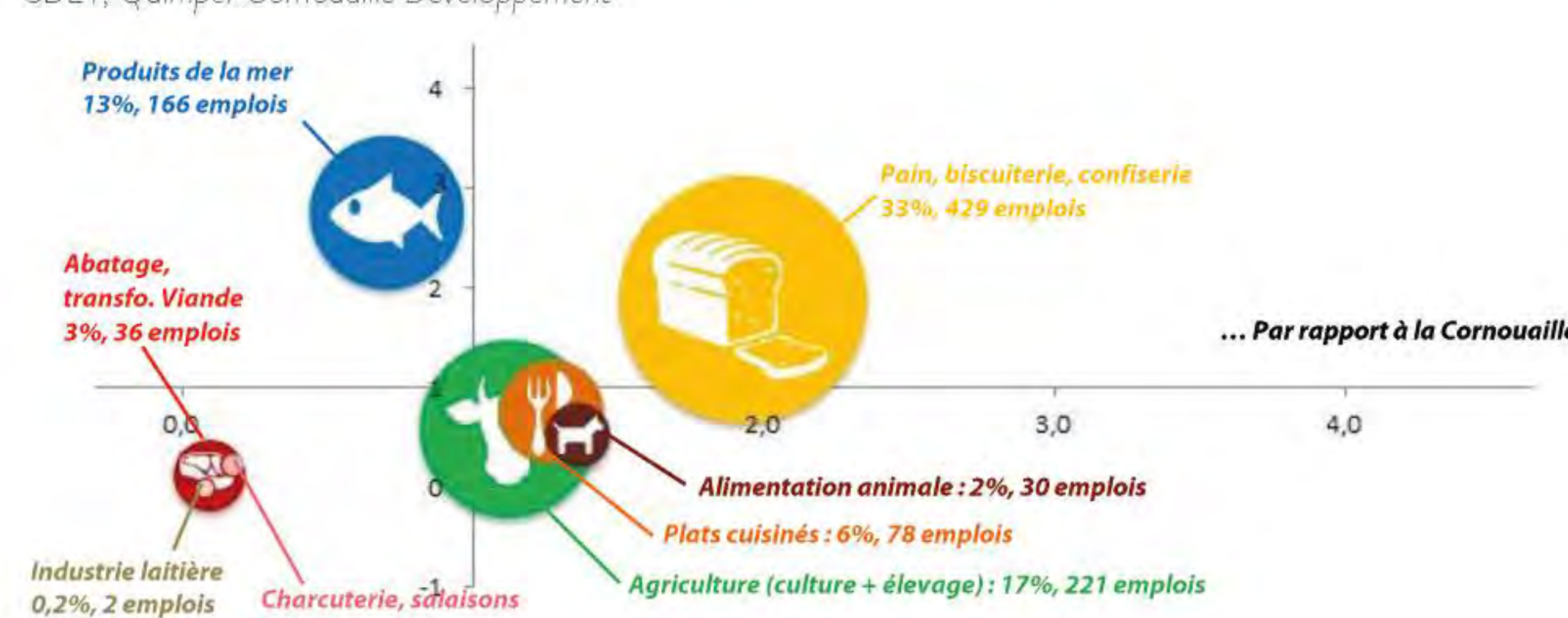
45 % du territoire occupé par des terres cultivées.

Une **économie locale** grandement **tournée vers la filière de l'aliment** : pêche et production, transformation, consommation.

Une protection et reconnaissance du patrimoine naturel forte sur le **littoral et l'Aven**, mais une **biodiversité présente sur l'ensemble du territoire**, basée sur les cours d'eau et leurs vallées, les espaces boisés et haies bocagères.

La spécialisation des filières de « l'aliment » en CCA, par rapport à la Cornouaille et la Bretagne (2016)

SDET, Quimper Cornouaille Développement



DES PRESSIONS SUR LES RESSOURCES

Une **urbanisation et des activités humaines** qui ont des effets sur le territoire et l'espace maritime.

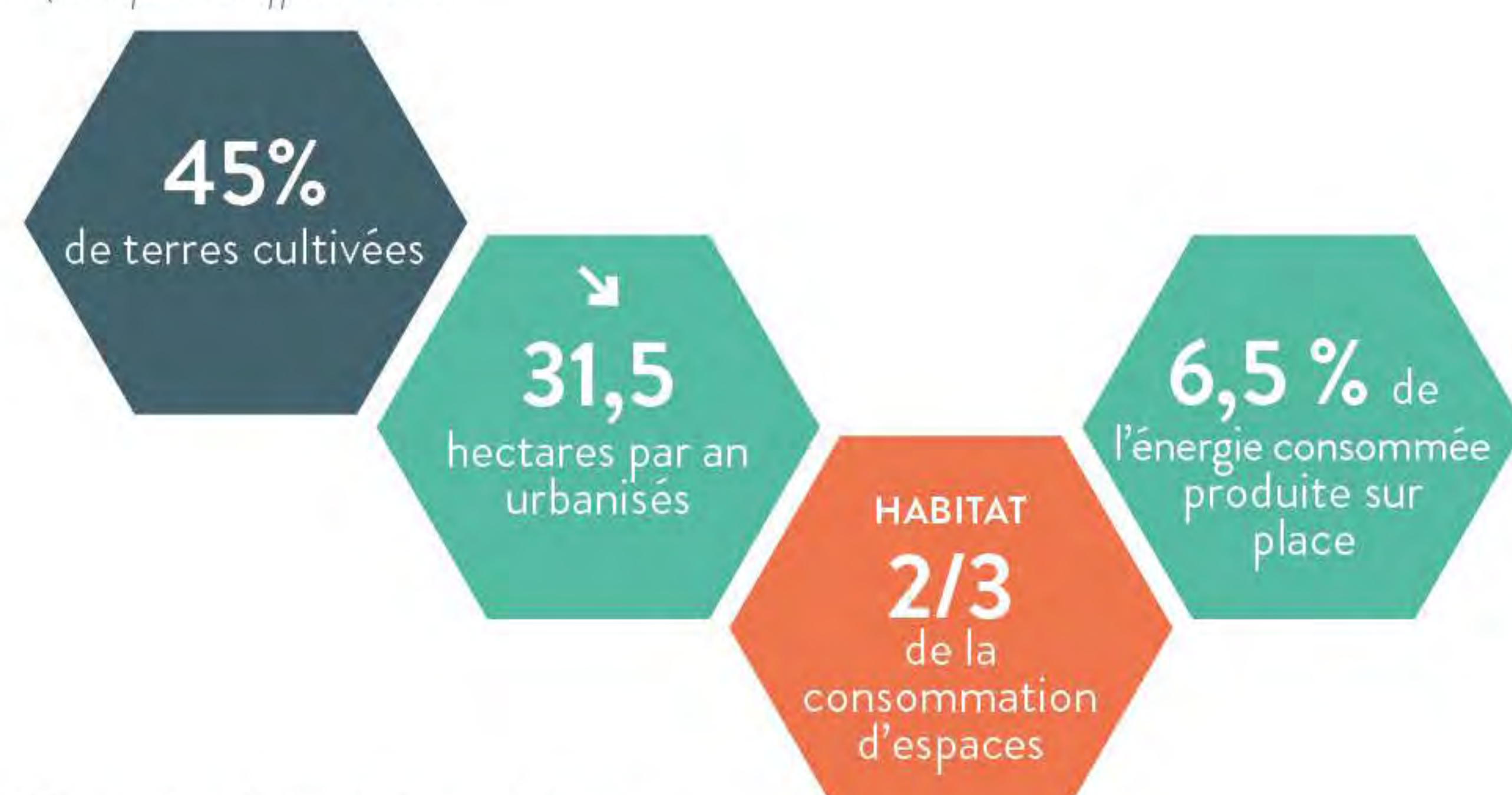
Des **répercussions sur les terres agricoles** :

- **Urbanisation et morcellement**, principalement en bord de mer.

Une vigilance à avoir sur la **qualité et la quantité de l'eau** :

- Des cours d'eau, eaux côtières et estuariennes globalement en **bon état chimique et écologique**
- Une **qualité bactériologique plus instable des eaux littorales**, avec des conséquences pour les activités conchyliques.
- Une **ressource en eau limitée et variable** : pas de grand cours d'eau ou grand aquifère et forte consommation en été, quand la ressource est la plus basse.

Quelques chiffres - clés



DES POTENTIALITÉS ET CONTRAINTES

Des **ressources énergétiques encore peu exploitées** :

- 6,5% de l'énergie consommée produite localement (2015), principalement chauffage bois et pellets des maisons.

Un **risque inondation très présent** :

- Ruissellements, débordements de cours d'eau, submersion marine.
- Et **des évolutions climatiques qui tendent à augmenter la vulnérabilité du territoire**.

Exposition du territoire aux risques

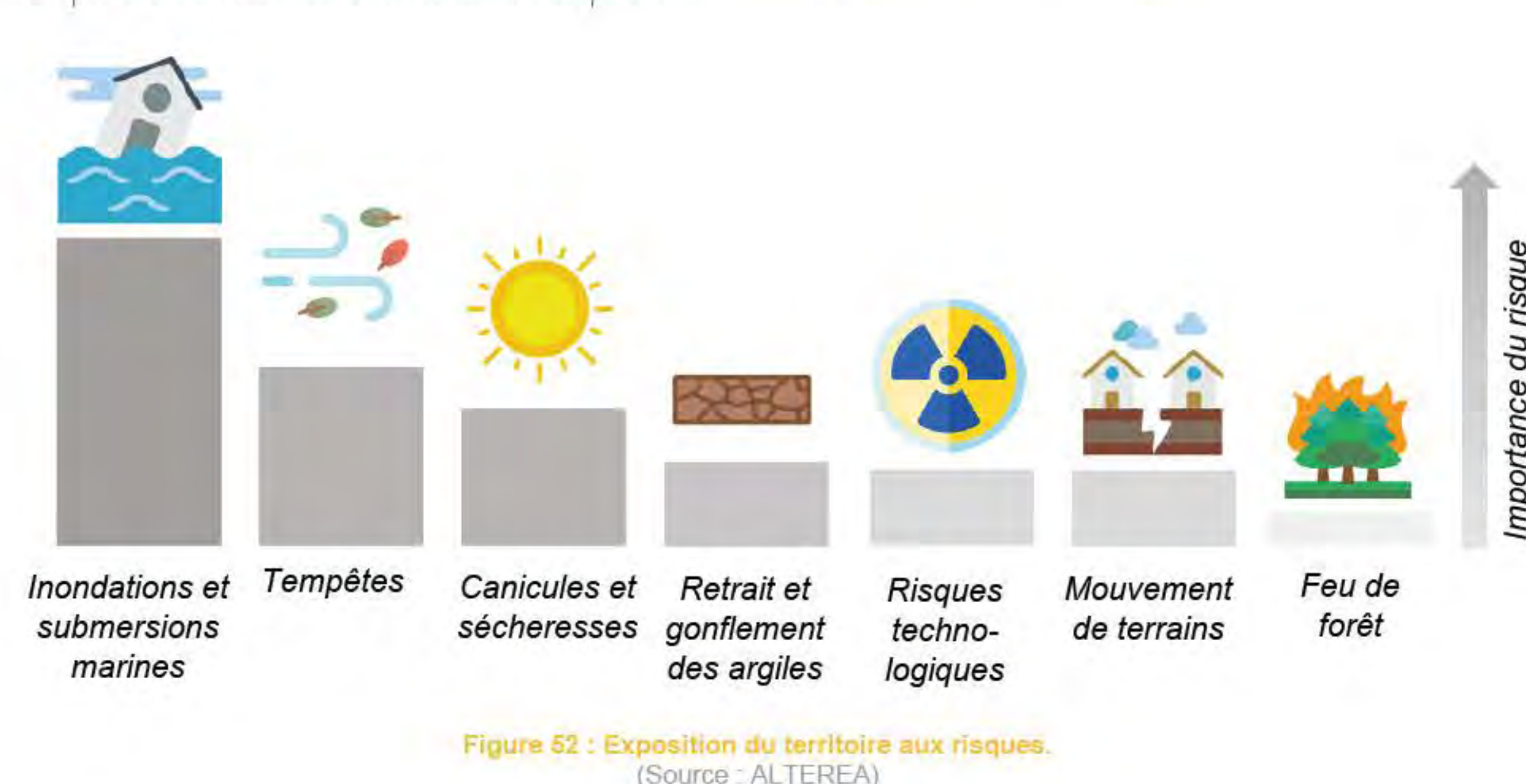


Figure 52 : Exposition du territoire aux risques.
(Source : ALTEREA)



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

QU'EST-CE QUE LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS ?

COMMENT S'ORGANISE LE SCOT ?



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)

qui définit le projet de développement à l'horizon de 20 ans.

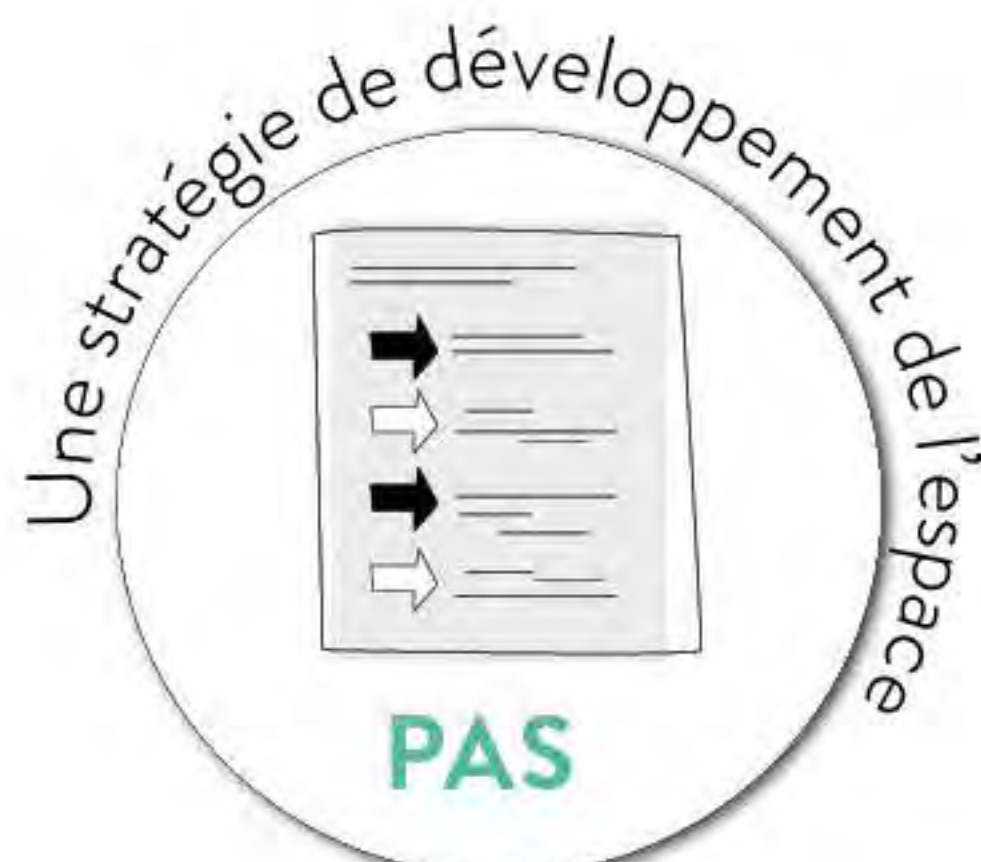
LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)

qui décline le projet en objectifs et orientations à suivre. Il comprend un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) qui détermine les conditions d'implantation et les localisations préférentielles des commerces, comprenant la logistique associée, et de l'artisanat commercial.

LES ANNEXES

qui présentent, expliquent et détaillent l'ensemble des réflexions qui ont aidé à construire le PAS et le DOO. Elles comprennent notamment le diagnostic du territoire, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale du projet et le programme d'action.

Un **PROJET** qui comprend...



Un diagnostic partagé, une évaluation environnementale, etc.

Un programme d'actions

UN DOCUMENT PRESCRIPTIF qui traduit les ambitions politiques du PAS en prescriptions et recommandations qui doivent être déclinées, selon un principe de compatibilité, dans les documents et projets locaux d'urbanisme (PLU, PLH, etc.)

• **Prescriptions** : Elles correspondent à des mesures dont la mise en oeuvre est obligatoire. Elles s'imposent aux documents d'urbanisme de rang inférieur.

• **Recommandations** : Elles accompagnent les prescriptions et précisent certaines conditions de leur mise en oeuvre, complétées par d'éventuelles mesures d'accompagnement et de proposition d'outils. Elles correspondent à des intentions dont la mise en oeuvre est laissée à la libre appréciation des Plans Locaux d'Urbanisme.

UN PROJET STRUCTURÉ EN 3 AXES COMPLÉMENTAIRES ET INDISSOCIABLES

Un objectif : assurer un développement cohérent du territoire avec pour fil conducteur la qualité du cadre de vie, la préservation de l'environnement et l'équilibre territorial.



1. Améliorer la qualité de vie de tous les habitants, impulser des dynamiques de solidarité et s'appuyer sur les mobilités alternatives



2. Relever le défi des transitions énergétiques et écologiques en s'appuyant sur les richesses patrimoniales et sur une gestion raisonnées des ressources



3. Conforter l'attractivité territoriale en s'appuyant sur une économie diversifiée, un tourisme durable

CONSTRUIRE UNE OFFRE ECONOMIQUE ATTRACTIVE ET COMPLÉMENTAIRE

ORIENTATION A : CONSTRUIRE UNE OFFRE ÉCONOMIQUE LISIBLE EN CONFORTANT LA VOCATION DES PARCS D'ACTIVITÉS

OBJECTIF 1 : Améliorer la qualité de l'offre d'accueil économique

Prévoir l'implantation de nouvelles activités en continuité des parcs d'activités existants.

Renforcer la qualité architecturale et paysagère, la qualité environnementale, l'accessibilité et le stationnement, la performance énergétique du bâti.

OBJECTIF 2 : Exiger une qualité des aménagements et des entrées de ville du territoire

Éviter la banalisation et la standardisation des entrées de ville et de bourgs est la première mesure permettant de préserver les paysages.

ORIENTATION B : CONFORTER LES AGRICULTURES DU TERRITOIRE

OBJECTIFS 1 et 2 : Garantir les conditions de fonctionnement des activités agricoles par la préservation du foncier agricole // Valoriser les productions locales et favoriser la diversification agricole

Limiter la consommation d'espace agricole et de protéger le foncier stratégique. Favoriser une agriculture de proximité (circuits-courts) ancrée dans les transitions (énergies renouvelables).

ORIENTATION C : METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE COMMERCIALE POLARISÉE ET ÉQUILIBRÉE

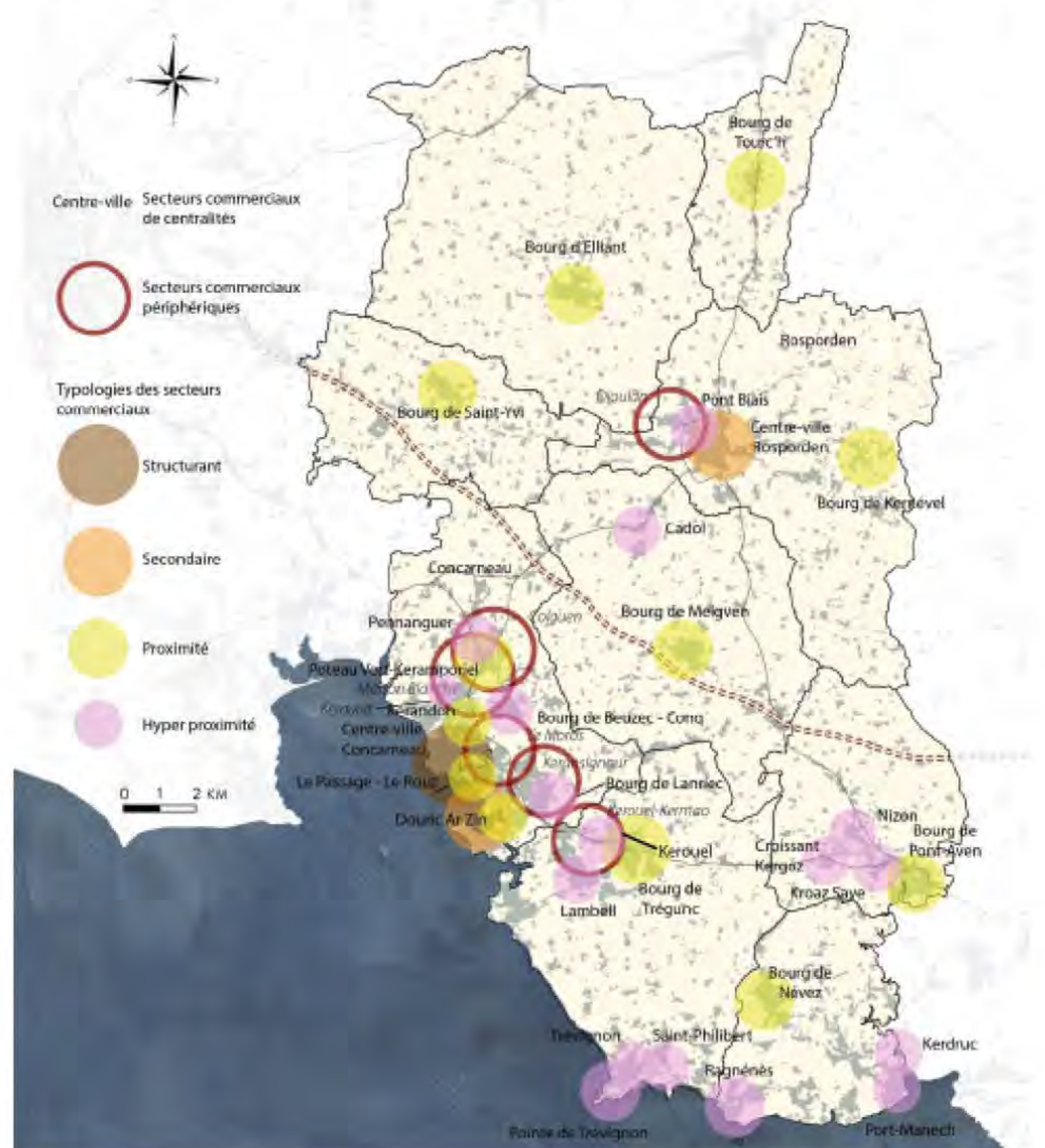
OBJECTIF 1 : Localisation préférentielle des commerces et définition des centralités commerciales et des secteurs d'implantation périphérique

Privilégier les centres-villes/bourgs comme localisation préférentielle. Le DAACL définit les localisations préférentielles en deux catégories :

- **les centralités commerciales**, qui correspondent aux centres-villes/bourgs et aux quartiers qui présentent une mixité de fonctions urbaines dont une concentration notable de commerces.
- **les secteurs commerciaux périphériques** (SIP), qui correspondent aux parcs d'activités dédiés au commerce

Secteurs	Implantations possibles	Implantations impossibles
Centralités structurantes, secondaires et de proximité	Tous les commerces	Aucune
Centralités d'hyper-proximité	- de 400 m2 de surface de plancher	Surface de plancher > ou = à 400 m2
Périphéries	Surface de plancher > ou = à 400 m2	- de 400 m2 de surface de plancher
Isolés	Extension des commerces à hauteur de 15% de la surface de plancher	Tous les autres non mentionnés ci-contre

Localisation des polarités commerciales et des secteurs commerciaux périphériques



OBJECTIF 2 ET 3 : Qualifier et optimiser les espaces commerciaux // Anticiper les nouvelles pratiques commerciales

La qualité architecturale et l'intégration paysagère des équipements commerciaux et/ou logistiques doit être assurée par des actions qui limitent l'impact environnemental (gestion des eaux pluviales, performance énergétique, mutualisation du stationnement, accessibilité «douce», etc.).

ORIENTATION D : ORGANISER LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

OBJECTIFS 1, 2 ET 3 : Élargir et organiser la fréquentation touristique toute l'année // Réguler le développement d'une offre d'hébergements de qualité touristiques et de loisirs // Conforter le nautisme et organiser la plaisance

Désaisonnaliser l'offre touristique en travaillant sur un tourisme des « 4 saisons » en favorisant le tourisme itinérant

Encourager le rééquilibrage de l'offre en permettant la création de nouveaux hébergements marchands dans les zones carencées

Renforcer les alternatives à la voiture individuelle, permettre une gestion des impacts environnementaux et sociétaux du tourisme.

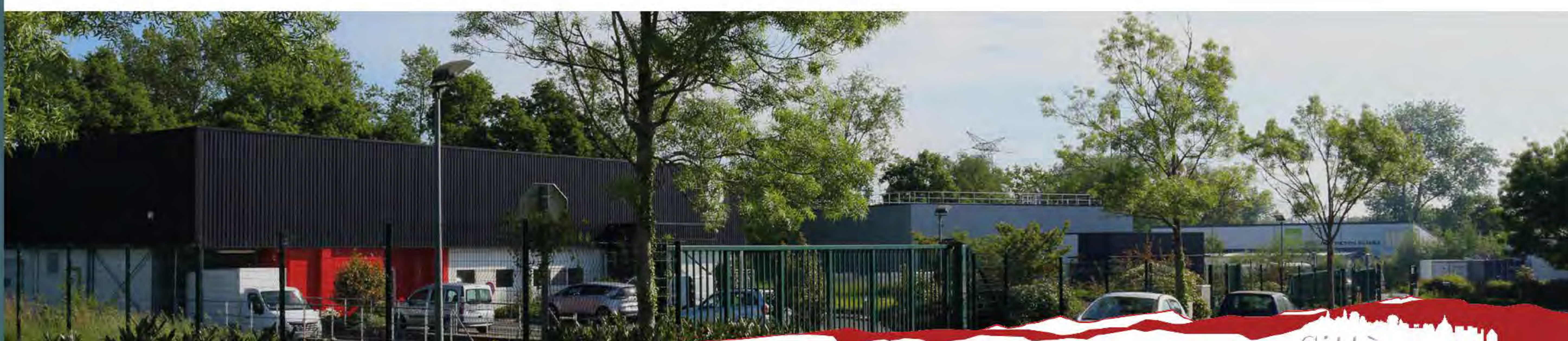


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

DÉVELOPPER UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ ET SOLIDAIRE

ORIENTATION A : ACCOMPAGNER ET MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 1 : Assurer un développement équilibré au sein d'une organisation territoriale

La définition d'une organisation territoriale permet de **distinguer les secteurs où le développement de l'habitat, des services et des activités est privilégié afin de renforcer les centralités.**

Le projet s'appuie sur une armature urbaine consolidée et cohérente sur laquelle plusieurs objectifs seront déclinés dans les documents d'urbanisme:

- la nécessité de **privilégier la création de logements en résidence principale.**
- le besoin de **créer des emplois pour permettre d'habiter et de travailler sur le territoire.**
- la nécessité de **produire urbains des projets plus qualitatifs permettant de créer une ville plus dense.**
- la nécessité de **prendre en compte la spécificité de chaque commune en matière de formes urbaines et donc de densité.**

OBJECTIF 2 : Territorialiser le développement des communes selon leurs capacités d'accueil

 +0,4%/an à l'horizon 2045

 + 330 logements/an à l'horizon 2045

OBJECTIF 3 : Mobiliser prioritairement le foncier au sein des enveloppes urbaines existantes et favoriser la densification des espaces mobilisables

Donner la priorité au foncier disponible au sein des enveloppes urbaines existantes pour limiter l'étalement urbain. Des densités moyennes et/ou minimales sont fixées par le SCoT pour les nouvelles opérations de logements en extension de l'enveloppe urbaine existante.

Définition des densités moyennes et minimales au sein des opérations

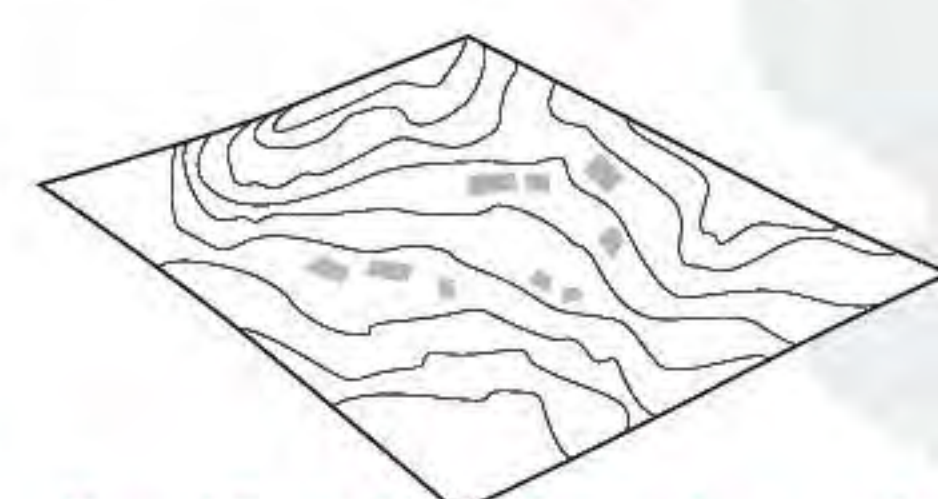
Concarneau, Rosporden, Trégunc	35 logements/ha
Périphérie, agglomérations secondaires et villages, hameaux et Secteurs Déjà Urbanisés	35 logements/ha
Elliant, Melgven, Saint-Yvi, Névez, Pont-Aven	35 logements/ha
Tourc'h	25 logements/ha

ORIENTATION B : RÉDUIRE LE RYTHME DE CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

OBJECTIF 1 : Réduire le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031

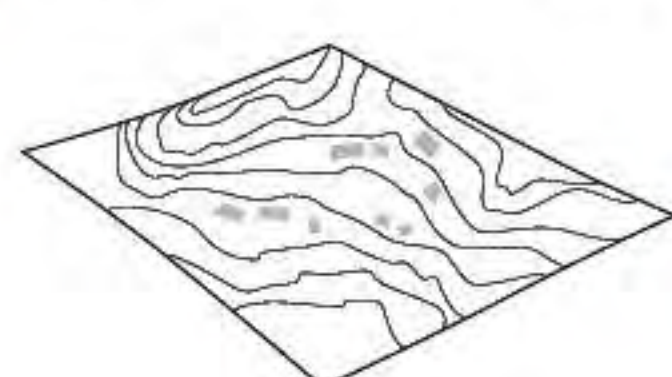
Conformément à la loi Climat et Résilience, **le SCoT s'engage dans la lutte contre l'artificialisation des sols et dans la limitation du rythme de consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers** de 50% par rapport à la décennie 2011-2021. Il vise la zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 au travers d'objectifs décennaux.

123 ha alloué au SCoT de CCA sur la période 2021-2031



OBJECTIF 2 : Réduire le rythme de l'artificialisation des sols sur la période 2031-2045

Après 2031, le SCoT décline les objectifs en termes de réduction du rythme de l'artificialisation des sols et non en termes de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.



75 ha maximum pour la période 2031-2041 et **42 ha** maximum pour la période après 2041

OBJECTIF 3 : Localiser et encadrer le développement urbain dans les communes non-littorales

Dans les communes non-littorales, trois types d'espaces urbanisés sont définis :

Les centres-villes/centres-bourgs : ils se définissent comme le centre principal de la commune concentrant la majorité des équipements, des services et des lieux de vie.

Les villages ruraux : ce sont des groupements d'habitations, anciens ou récents, autres que le bourg et les hameaux ruraux de part leur organisation urbaine (construction au centre d'une voirie structurante, présence d'espaces publics aménagés, etc.).

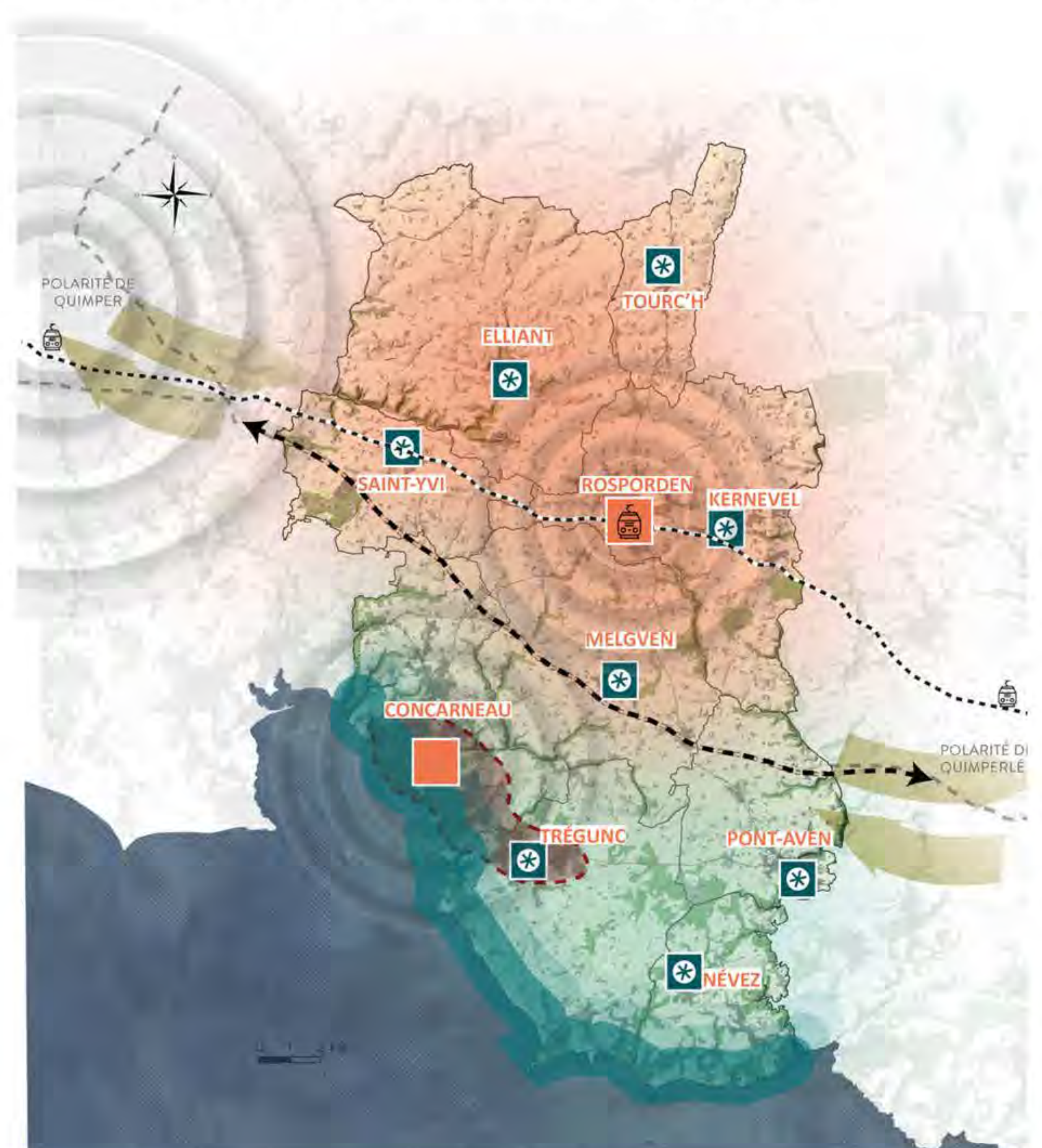
Les hameaux ruraux: ce sont des groupements d'habitations, autres que les centres-villes/centres-bourgs et les villages ruraux, et qui peuvent accueillir uniquement des constructions en densification qui respectent un certain nombre de critères (densité du bâti, présence d'un espace de centralité, raccordement aux réseaux, etc.).

OBJECTIF 4 : Localiser et encadrer le développement urbain dans les communes littorales

Dans les communes littorales, différentes entités sont précisées :

- les agglomérations et villages, lieux privilégiés d'accueil des équipements, des services et des logements.
- les agglomérations à vocation d'activités. A la différence des autres agglomérations, elles sont principalement composées de constructions à vocation industrielle, artisanale ou de services.
- les Secteurs Déjà Urbanisés (SDU) sont des ensembles bâtis continus d'une certaine densité et de taille inférieure aux agglomérations et villages.

Armature urbaine de Concarneau Cornouaille Agglomération



OBJECTIF 5 : Concevoir des paysages du quotidien et de proximité qualitatifs, fonctionnels et attractifs

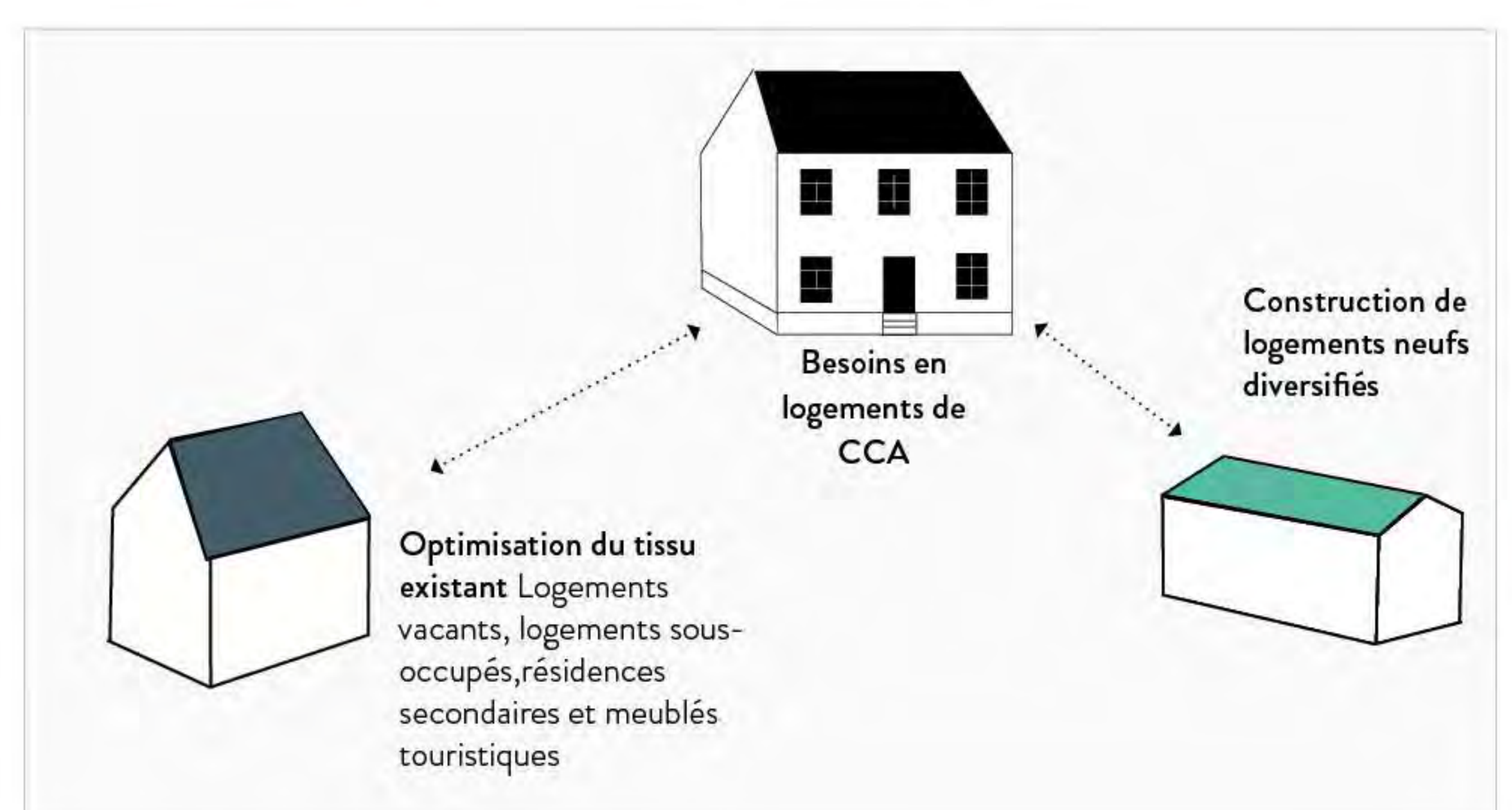
Le SCoT a pour ambition de **s'appuyer sur la pluralité des paysages du territoire pour préserver des espaces de vie qualitatifs.** Il demande aux documents d'urbanisme locaux de prescrire des principes d'aménagement particuliers dans une logique de lutte contre la banalisation des paysages, de promotion de la mutualisation (espaces publics, jardins, stationnement, etc.), de préservation des espaces présentant un intérêt écologique et/ou paysager et de promotion de formes urbaines compactes et plus ou moins innovantes.

ORIENTATION C : DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'HABITAT EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS ET RECENTRÉE VERS L'HABITAT RÉSIDENTIEL, À L'ANNÉE ET POUR TOUS

OBJECTIF 1 : Diversifier l'offre de logements pour tous

La réponse à la diversité des parcours résidentiels doit se trouver avant tout dans le réinvestissement urbain. La construction de logements neufs doit également s'inscrire dans une logique de diversification et de qualité.

Afin de répondre aux besoins des ménages les plus modestes, le SCoT demande aux documents d'urbanisme de **mettre en œuvre des objectifs de mixité sociale pour les opérations nouvelles** à raison de 30 % pour Concarneau, Rosporden et Trégunc, 25 % pour Névez, Pont-Aven, Melgven, Saint-Yvi et Elliant, 20 % pour Tourc'h. Le SCoT recommande également au PLH d'analyser l'offre proposée à destination des saisonniers et de mettre en place des actions afin de mobiliser à cette fin les logements non loués à l'année.



OBJECTIF 2 : Intensifier la rénovation thermique des bâtiments

Le SCoT vise à **favoriser l'amélioration du parc de logements privé et public** avec notamment des **mesures en faveur de la rénovation thermique des bâtiments.**

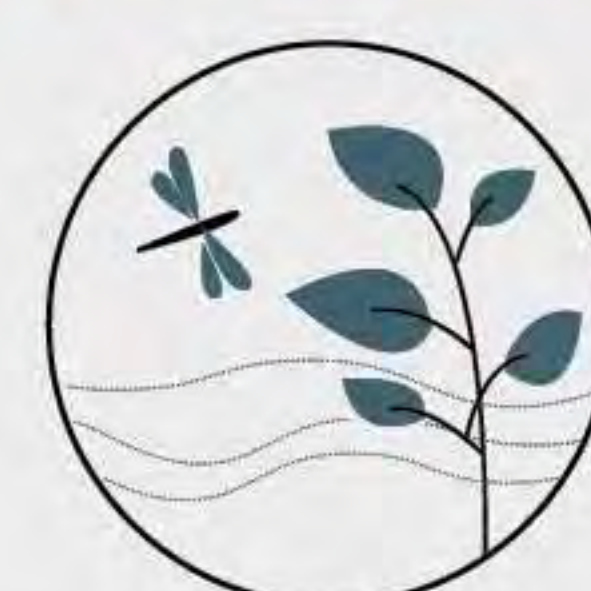
ORIENTATION D : DEVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES EN DIRECTION DES DIFFÉRENTES POLARITÉS

Le SCoT prévoit **un développement urbain en cohérence avec l'armature des réseaux de transport du territoire.** Il est demandé aux documents d'urbanisme locaux d'établir, pour les centralités, un plan de circulation permettant de hiérarchiser les voies selon leur vocation et leurs modalités d'aménagement en lien avec cette dernière. Les documents d'urbanisme doivent également **mettre en œuvre les conditions permettant la multimodalité** avec notamment des actions sur la gare routière de Concarneau et le pôle d'échange multimodal de Rosporden. Aussi, plusieurs prescriptions sont édictées par le SCoT de manière à favoriser les mobilités douces, les pratiques de covoiturage et le ferroutage.



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

PRÉSERVER LE CAPITAL NATUREL, VALORISER LES IDENTITÉS ET FAIRE DES TRANSITIONS UNE OPPORTUNITÉ



ORIENTATION A : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

OBJECTIF 1 : Développer les énergies locales et alternatives aux énergies fossiles

L'installation de dispositifs solaires et éoliens, la valorisation énergétique de la biomasse et le développement des réseaux de chaleur urbains sont autant de procédés encouragés par le SCoT dans le respect des qualités paysagères, écologiques et patrimoniales identifiées sur le territoire.

OBJECTIF 2 : Développer l'économie circulaire et prévenir la production de déchets

Intégrer la réduction et la valorisation des déchets par la mise en place de mesures particulières (gestion différenciées des espaces végétalisés, site de compostage partagé, etc.). Les constructions et aménagements qui privilégient les matériaux biosourcés et recyclés sont encouragées à cette fin.

ORIENTATION B : PROTÉGER ET SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU

OBJECTIF 1 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et favoriser les économies d'eau

Assurer une occupation du sol contribuant à préserver la qualité de la ressource et de s'assurer de la bonne adéquation entre les objectifs de développement résidentiel, industriel et touristique et les capacités d'approvisionnement en eau potable en s'appuyant notamment sur le schéma directeur correspondant.

OBJECTIF 2 : Assurer une amélioration globale des solutions d'assainissement des eaux usées et pluviales

A l'image de l'objectif précédent, le SCoT vise à s'assurer en amont de l'ouverture à l'urbanisation, de la bonne adéquation entre les objectifs de développement et les capacités d'assainissement des eaux usées. L'infiltration à la parcelle doit être privilégiée s'agissant de la gestion des eaux pluviales et les milieux naturels qui jouent le rôle d'épuration et de stockage des eaux de ruissellement doivent être identifiés et protégés.

ORIENTATION C : PRÉSERVER ET RENFORCER LE CAPITAL PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

OBJECTIFS 1 et 2: Traduire localement la Trame Verte et Bleue (TVB) // Protéger et renforcer les espaces de nature au sein des zones urbanisées et périphériques

Définir et décliner les éléments de la TVB à l'échelle locale en s'appuyant sur les sous-trames identifiées sur le territoire : forestière, bocagère, bleue (zones humides et cours d'eau), landes, littorale (milieux dunaires), turquoise (amphibiens et réseau de mares).

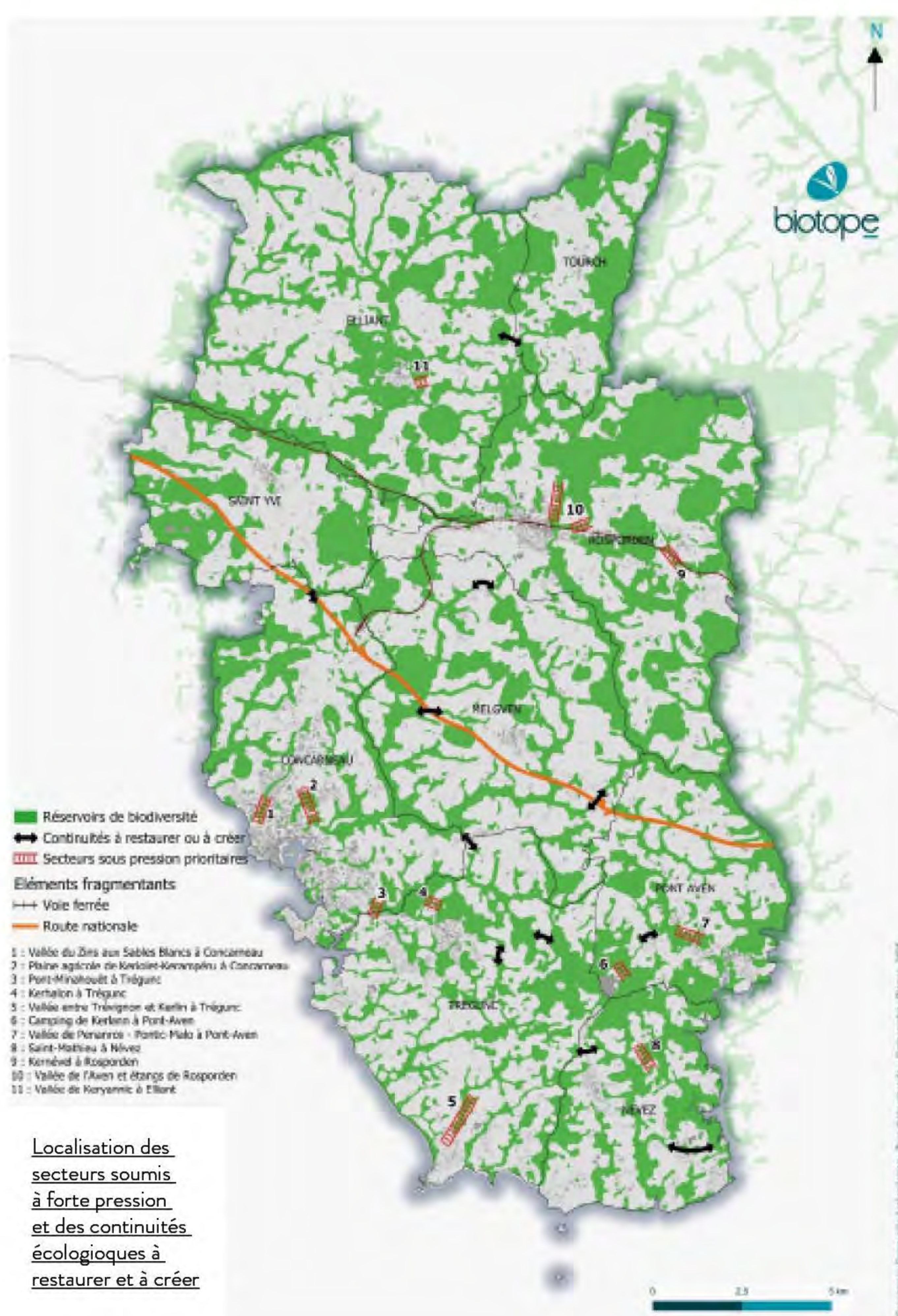
Les limites des réservoirs de biodiversité majeure devront être précisées à l'échelle locale ainsi que les corridors écologiques et les secteurs sous pressions. Des prescriptions particulières sont prévues afin de **prendre en compte la trame noire dans l'aménagement du territoire** (ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques qui doit présenter un niveau d'obscurité suffisant pour la faune).

L'amélioration de la qualité des lisières et franges urbaines est recherchée par le SCoT au même titre que le renforcement de la «nature en ville».

OBJECTIF 3 : Protéger le littoral

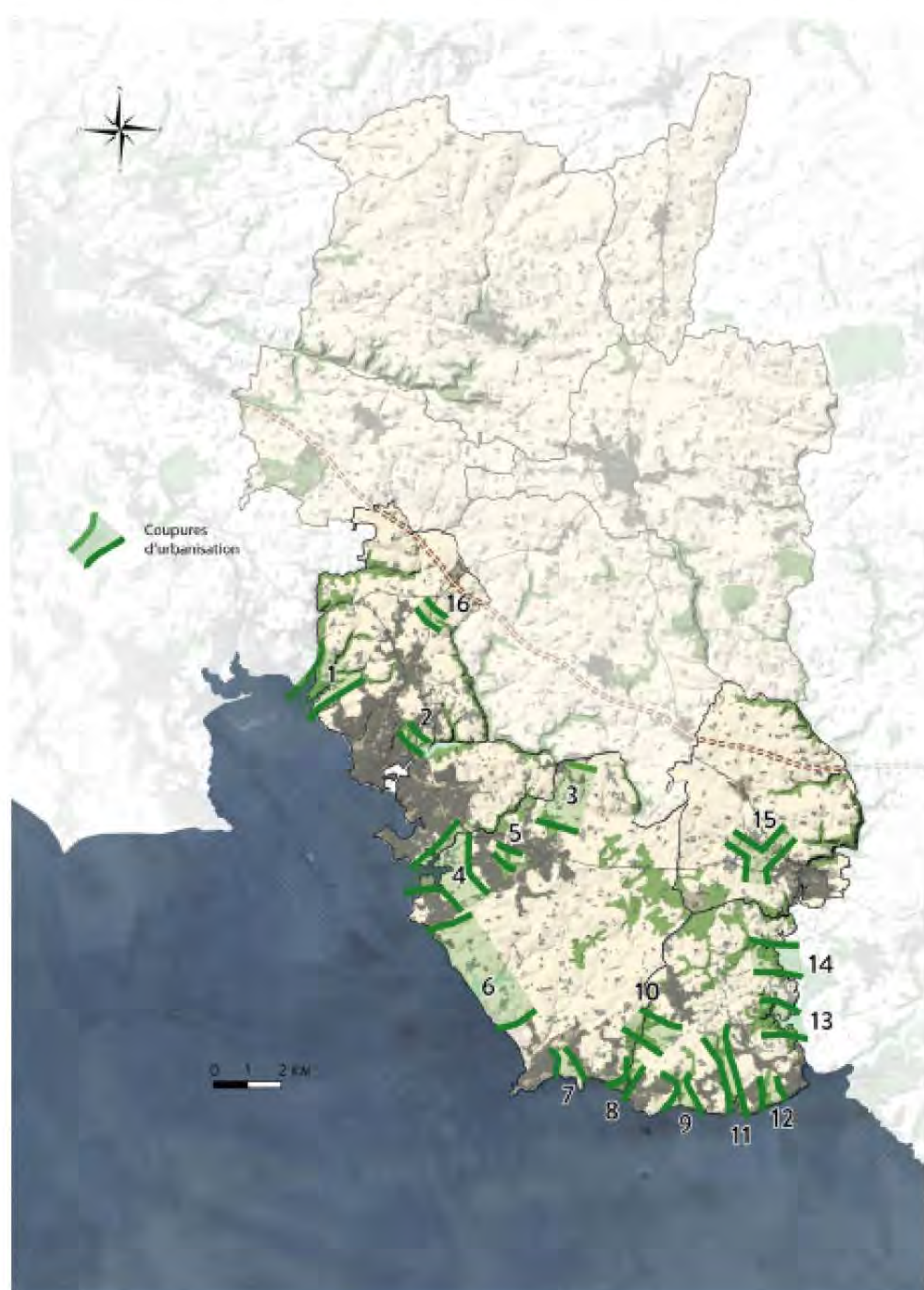
Les **coupures d'urbanisation** devront être identifiées par les plans locaux d'urbanisme au même titre que les **Espaces Proches du Rivage** (EPR) qui seront délimités sur la base de trois critères combinés (distance du secteur par rapport à la mer, covisibilité entre le rivage et le secteur, caractère urbanisé des espaces séparant le secteur du rivage). L'extension de l'urbanisation dans ces espaces est conditionnée au respect de plusieurs critères.

Les **espaces remarquables** au sens de la loi Littoral devront également être délimités dans une logique de préservation des paysages maritimes.



ORIENTATION D : VALORISER L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

Localisation des coupures d'urbanisation pour les communes non couvertes par la loi littoral



OBJECTIF 1 : Préserver et mettre en valeur les particularités paysagères locales

Les documents d'urbanisme locaux doivent mettre en oeuvre des mesures qui visent à la **préservation des vues sur les grands paysages** et à l'**amélioration qualitative des entrées de ville**. Le patrimoine bâti et végétal remarquable et/ou vernaculaire devra également être recensé.

OBJECTIF 2 : Exiger une qualité des aménagements et des entrées de ville du territoire

Éviter la banalisation et la standardisation des entrées de ville et de bourgs est la première mesure permettant de préserver les paysages. Un soin devra être portée à ces entrées, en particulier pour celles situées aux abords des axes structurants.

ORIENTATION E : LIMITER ET ANTICIPER LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX ALÉAS CLIMATIQUES ET LIMITER L'EXPOSITION AUX RISQUES

OBJECTIFS 1 et 2: Assurer la prise en compte des risques naturels et œuvrer pour limiter la vulnérabilité du territoire // Limiter l'exposition aux risques technologiques et intégrer la santé environnementale

Urbaniser prioritairement en dehors des zones à risques et prévoir des mesures proportionnées afin de ne pas les aggraver, voire de les réduire (risques d'inondation, de submersion marine, de ruissellement et d'érosion du trait de côte). Il prévoit aussi divers leviers d'action pour **préserver la qualité de l'air** et **réduire les impacts sanitaires des polluants atmosphériques**.



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

QUEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES ?

QU'EST-CE QUE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE ?



Périmètre de Concarneau-Cornouaille Agglomération

UN DOCUMENT QUI DÉFINIT LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À UN HORIZON DE 20 ANS

- Un document concourant à la **coordination des politiques publiques sur les territoires**

Un document fixant, **un objectif de réduction du rythme d'artificialisation**

UN DOCUMENT INTÉGRATEUR qui prend en compte les politiques sectorielles menées par l'agglomération. De nombreuses actions à court et moyen termes sont d'ores et déjà planifiées à travers notamment le projet de territoire, le PCAET (plan climat-air-énergie territorial), le PLH ou le Schéma d'aménagement et de développement du port de Concarneau.

UN PROJET STRUCTURÉ EN 3 AXES COMPLÉMENTAIRES ET INDISSOCIABLES

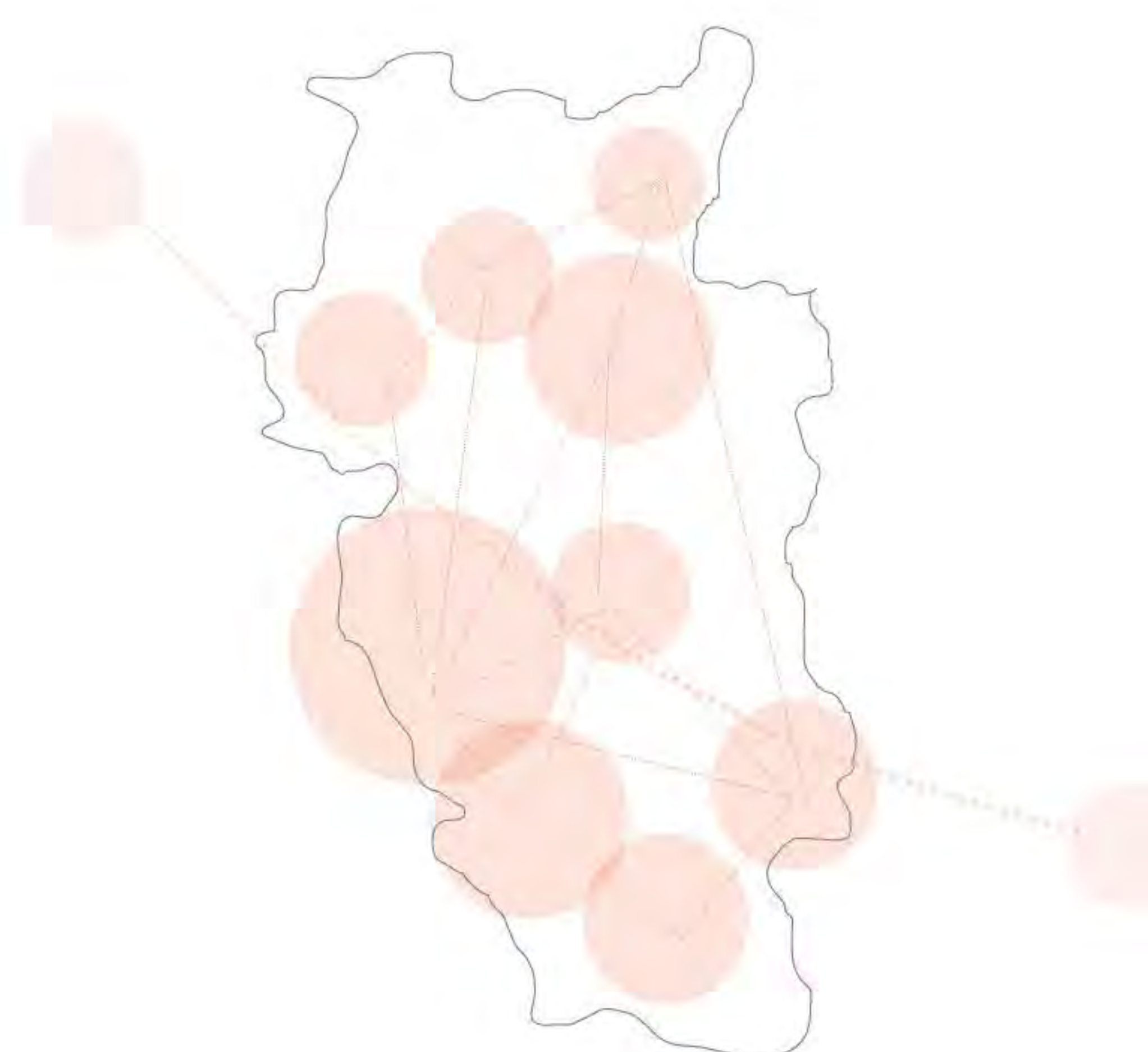
- **Un objectif : assurer un développement cohérent du territoire avec, pour fil conducteur, qualité du cadre de vie, préservation de l'environnement et équilibre territorial**



1. Améliorer la qualité de vie de tous les habitants, impulser des dynamiques de solidarité et s'appuyer sur les mobilités alternatives



2. Relever le défi des transitions énergétiques et écologiques en s'appuyant sur les richesses patrimoniales et sur une gestion raisonnées des ressources



3. Conforter l'attractivité territoriale en s'appuyant sur une économie diversifiée, un tourisme durable

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DE TOUS LES HABITANTS, IMPULSER DES DYNAMIQUES DE SOLIDARITÉ ET S'APPUYER SUR LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

ORGANISER L'ACCUEIL ET LE DÉVELOPPEMENT DANS UN OBJECTIF DE DYNAMISME ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET DE « NEUTRALITÉ » CLIMATIQUE DU TERRITOIRE

- Assurer la viabilité de chaque polarité du territoire et en permettre le développement en fonction de ses capacités d'accueil
- Construire un projet sur une organisation territoriale respectueuse des équilibres, des populations et des spécificités du territoire
- Affirmer une dynamique démographique de l'ordre de 0,4%/an suffisante pour viabiliser et consolider les commerces et services essentiels
- Promouvoir une urbanisation respectueuse du patrimoine et des paysages

PRIVILÉGIER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE EN TENANT COMPTE DES DIFFÉRENTS ESPACES DE VIE DU TERRITOIRE

- Poursuivre le développement d'un réseau de mobilités s'appuyant sur l'armature urbaine du territoire et s'appuyer sur les deux pôles d'échanges multimodaux de Rosporden et Concarneau
- Développer les alternatives à l'usage de la voiture individuelle : transports en commun, vélo et aménagement d'itinéraires cyclables pour les déplacements quotidiens et les loisirs

RÉPONDRE AUX PARCOURS RÉSIDENTIELS DE TOUS LES HABITANTS PAR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT DIVERSIFIÉ

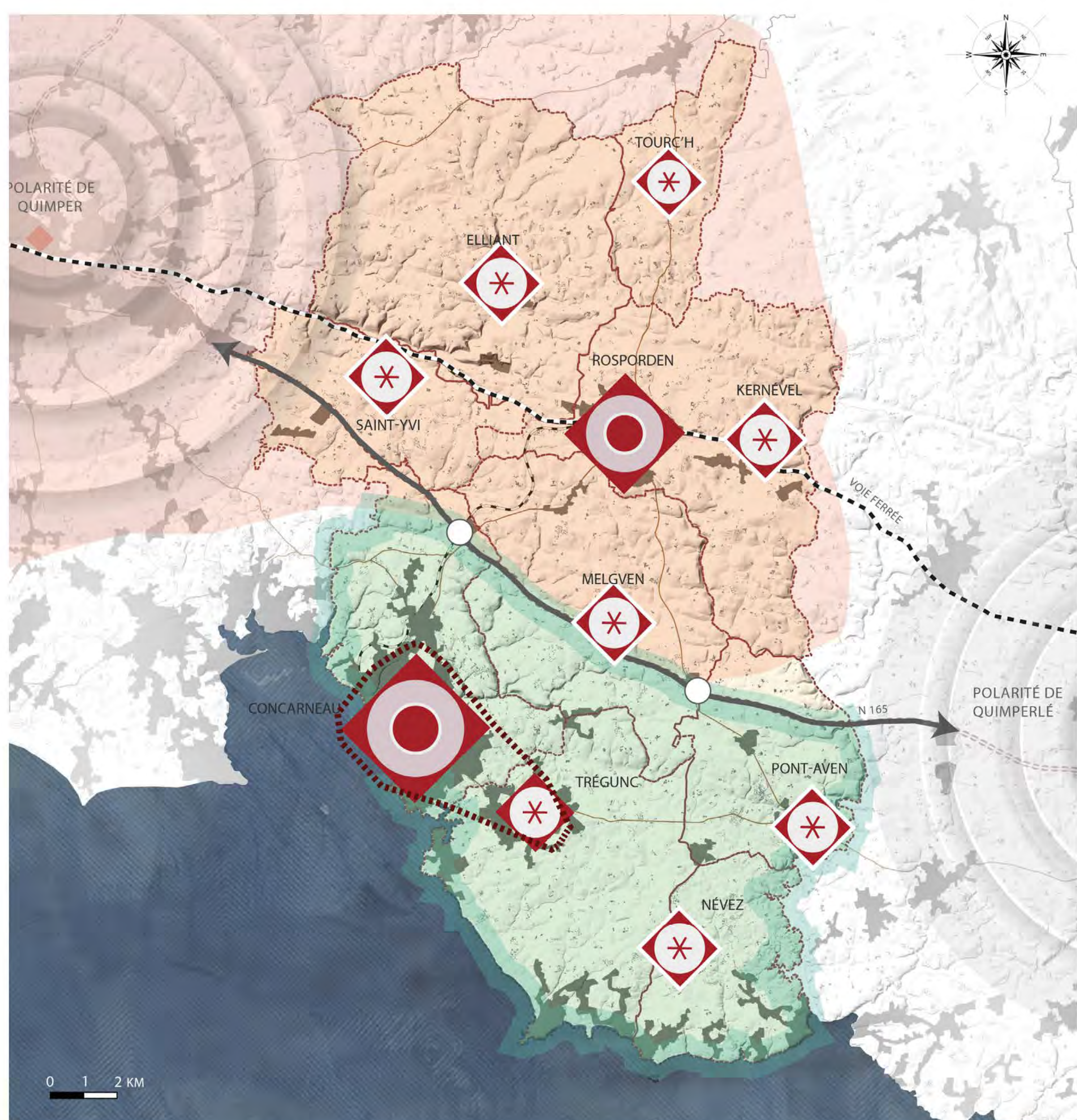
- Proposer une offre diversifiée de logements afin de garantir le parcours résidentiel de tous : en organisant l'offre d'habitat, développant l'offre en logement social, anticipant le vieillissement de la population, en s'appuyant sur les démarches engagées en faveur de la revitalisation des centralités et en accompagnant les nouveaux modes d'habiter
- Réguler le développement des résidences secondaires et des meublés de tourisme en maîtrisant le foncier et en mettant en place un dispositif de déclaration et de contrôle
- Diversifier la production de logement pour renouveler le parc : en innovant dans les formes urbaines et en développant un parc de logements performant et résilient face aux contraintes climatiques

PROPOSER UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES TENANT COMPTE DES TRANSITIONS DÉMOGRAPHIQUES ET DE L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

- Garantir l'accès aux services publics essentiels dans les polarités du territoire
- Conforter le développement d'une offre de soins et de santé, notamment au travers de pôles de santé, de structures d'hébergement des seniors et d'accueil petite enfance
- Soutenir et conforter les lieux culturels, de rencontre et d'innovation
- Accompagner les usages afin de lutter contre la fracture numérique

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

QUEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES ?



CONSTRUIRE UN PROJET SUR UNE ORGANISATION TERRITORIALE RESPECTUEUSE DES ÉQUILIBRES, DES POPULATIONS ET DES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE



AFFIRMER LE RAYONNEMENT ET LE RÔLE CENTRAL DE CONCARNEAU ET ROSPORDEN DANS L'AGGLOMÉRATION



CONSOLIDER LES PÔLES DE PROXIMITÉ DE MELGVEN, ELLIANT, SAINT-YVI, TOURC'H, PONT-AVEN, TRÉGUNC, NÉVEZ ET KERNÉVEL.



CONFORTER LES LIENS ENTRE CONCARNEAU ET TRÉGUNC

INFLUENCES EXTERNES



PÔLE ATTRACTIF EXTÉRIEUR AU TERRITOIRE



INFLUENCE DES PÔLES ATTRACTIFS EXTÉRIEURS



SECTEUR SOUS PRESSION DÉMOGRAPHIQUE DUE À LA POLARITÉ DE QUIMPER ET À L'INFLUENCE DU LITTORAL



SECTEUR LITTORAL SOUS PRESSION TOURISTIQUE À DIVERSIFIER (EN TERMES DE LOGEMENTS ET D'ÉCONOMIE)

RELEVER LE DÉFI DES TRANSITIONS ÉNERGÉTIQUES ET ÉCOLOGIQUES EN S'APPUYANT SUR LES RICHESSES PATRIMONIALES ET SUR UNE GESTION RAISONNÉE DES RESSOURCES

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

- **Inscrire le territoire dans une logique de transitions bas carbone** en trouvant des réponses adaptées aux problématiques d'approvisionnement et de production locale d'énergie renouvelables, de rénovation énergétique des bâtiments, d'optimisation, de mutualisation des réseaux d'énergies ou encore d'écomobilités.

PROTÉGER ET SÉCURISER LA RESSOURCE EN EAU

- **Sécuriser la ressource** en poursuivant la protection des sites de captages d'eau potable et les travaux de renouvellement et de sécurisation d'eau potable, en localisant des ressources secours et en adaptant l'urbanisation à la disponibilité de la ressource en eau
- **Améliorer la qualité des eaux de surface et reconquérir la qualité des eaux littorales** : maintenir et améliorer les performances des dispositifs d'assainissement collectif existants, s'assurer de la mise en conformité des systèmes d'assainissement individuels existants et futurs, lutter contre le développement des algues vertes, encourager les pratiques agricoles durables
- **Favoriser les économies d'eau** : en développant les systèmes de récupération d'eau de pluie dans les constructions et les aménagements et en sensibilisant les acteurs et les usagers pour réduire leur consommation d'eau

PRÉSERVER ET RENFORCER LE CAPITAL PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

- **Prendre en compte tous les paysages du territoire dans toutes leurs composantes et les préserver**
- **Conforter la trame verte et bleue et la pérenniser par des prescriptions appropriées et prendre en compte la trame noire et brune**

- Intégrer les plans d'actions issus des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) au fur et à mesure de leurs réalisations

- Maintenir et restaurer le maillage bocager

- Valoriser les zones humides

- Poursuivre la réduction des déchets

- Préserver le littoral en maîtrisant ses évolutions

INSCRIRE LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DANS UNE TRAJECTOIRE DE «ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE» EN 2050

- **Optimiser et mobiliser le foncier existant au sein des enveloppes urbaines** (centres-villes, bourgs, lotissements, dents creuses, reconversion de friches, ...)

- Promouvoir une politique de désimperméabilisation et de renaturation

- >> Réduire le rythme de l'artificialisation des sols en s'inscrivant dans une trajectoire « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050

INTÉGRER LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS, ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES ALÉAS ET LIMITER L'EXPOSITION AUX NUISANCES

- **Maîtriser les risques par une implantation raisonnée des zones d'habitat**, en lien avec les zones touchées par les risques, notamment ceux liés aux inondations et aux submersions marines

- **Lutter contre l'érosion des sols**, préserver des éléments naturels jouant un rôle dans la régulation hydraulique en lien avec le programme Breizh Bocage et limiter l'imperméabilisation des sols

- Maîtriser l'accueil des activités à risque technologique

- **Réduire le risque d'incendie** en encadrant le développement des hameaux, en arrêtant le mitage et en rappelant aux propriétaires d'espaces boisés leurs obligations d'entretien

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

QUEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES ?

CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE EN S'APPUYANT SUR LES 4 PILIERS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

DÉVELOPPER 4 ÉCOSYSTÈMES ÉCONOMIQUES HISTORIQUES DU TERRITOIRE QU SONT L'ALIMENT, LA MARITIMITÉ, LA CRÉATIVITÉ ET LE LOCAL

- **Améliorer la lisibilité de l'armature économique de CCA**
- **Optimiser le foncier sur les parcs d'activités économiques**, conforter les espaces fonciers à vocation économique, **intégrer une démarche qualitative et de transition énergétique**, prévenir et remédier à la dégradation des secteurs à vocation économique
- **Préserver la pêche et les cultures marines** en relation avec l'ensemble des ports cornouaillais
- **Préserver les infrastructures portuaires** (Concarneau, mais aussi les autres ports du territoire : Trévignon, Kerdruc, Pont-Aven.). **Penser le devenir du chantier de Grignallou à Trégunc**
- **Diversifier l'économie littorale**
- **Préserver une filière d'extraction des matériaux du sous-sol**
- **Développer l'économie circulaire** en favorisant le développement de filières économiques et performantes

PRÉSERVER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET ACCOMPAGNER LEURS ÉVOLUTIONS

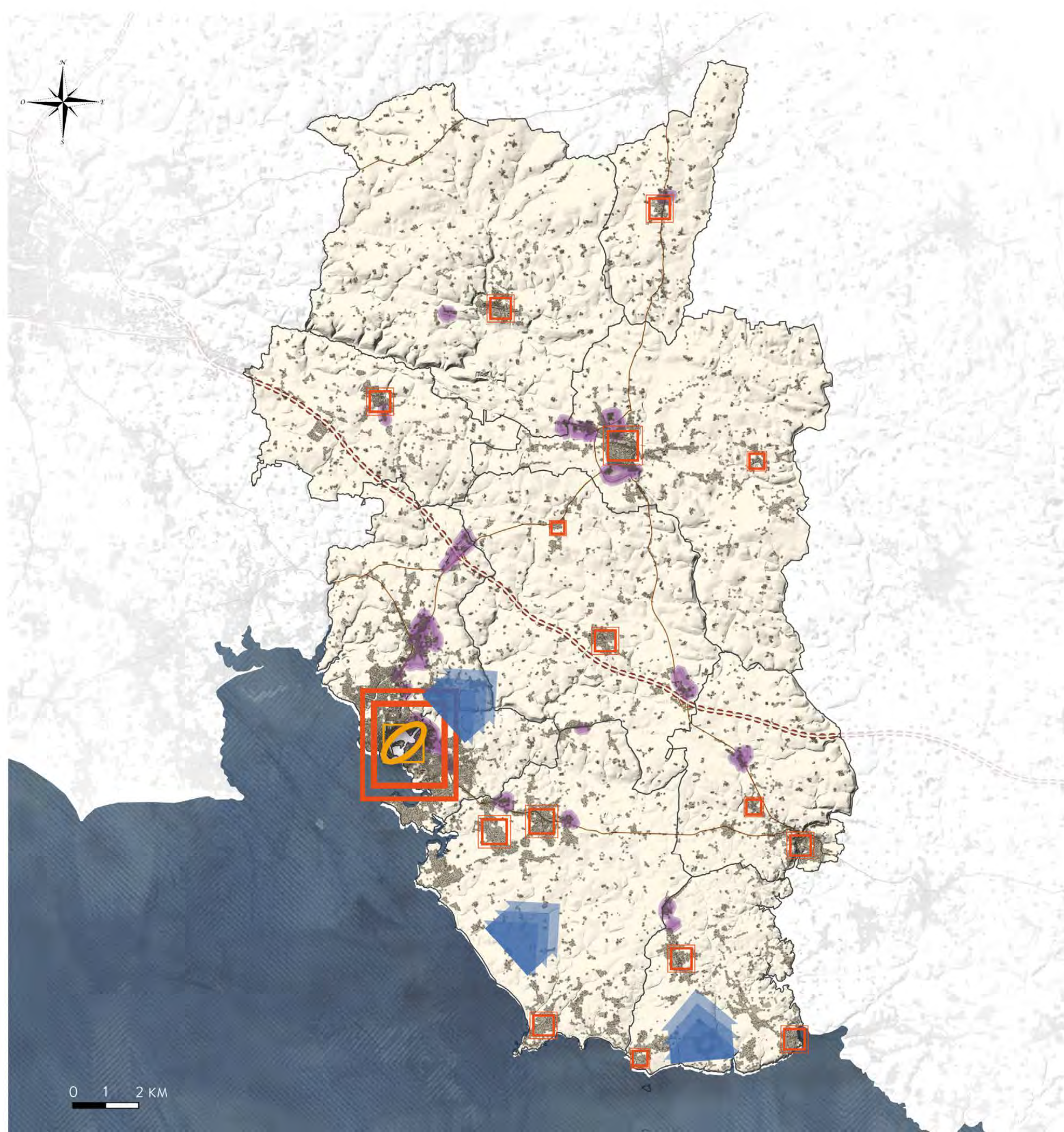
- **Préserver le foncier agricole stratégique**
- **Favoriser la diversification agricole et une offre alimentaire de qualité** en intégrant l'agriculture dans l'offre touristique ; en accompagnant la diversification des productions adaptées aux du changement climatique, en développant les filières courtes et de services ; en valorisant des productions plus adaptées au parcellaire fragmenté et en permettant les changements de destination d'ancien bâtiments agricole vers de l'habitat
- **Mobiliser les friches agricoles**

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE COMMERCIALE EN FAVEUR DES CENTRALITÉS

- **Préserver les rues commerçantes**
- **Accueillir préférentiellement les commerces en centralités** en définissant les espaces privilégiés d'accueil du commerce et en accompagnant le développement des zones commerciales existantes dans leur enveloppe actuelle grâce aux dents creuses et à la reconquête des friches identifiées
- **Ne pas permettre la création de nouvelles zones commerciales ou l'extension foncière des zones existantes en périphérie de la ville ou des bourgs**
- **Accompagner les commerces par le biais de différents dispositifs** (programmes de revitalisation des centralités, réemploi de locaux d'activités vacants, dispositif Pass commerce artisanat de la Région Bretagne...)
- **Améliorer la qualité environnementale, paysagère et fonctionnelle de tous les pôles commerciaux** (efficacité énergétique, mutualisation des stationnements et amélioration des dessertes par les modes de déplacement doux)

ORGANISER LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE ET DÉVELOPPER UN TOURISME DIVERSIFIÉ

- **Mettre en valeur les deux pôles culturels majeurs de Concarneau et Pont-Aven** par leur complémentarité et leur rayonnement
- **Développer une complémentarité et un maillage de l'offre touristique entre le Nord et le Sud du territoire** en s'appuyant sur le tourisme vert et sur les 4 saisons
- **Développer et diversifier l'offre d'hébergement touristique** en tenant en compte des enjeux en matière de biodiversité, d'agriculture, de paysage



CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE EN S'APPUYANT SUR LES 4 PILIERS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

DÉVELOPPER LES 4 ÉCOSYSTÈMES ÉCONOMIQUES HISTORIQUES DU TERRITOIRE

Développer les parcs d'activités économiques selon leur écosystème, les besoins qu'elles génèrent en facilitant les synergies inter-entreprises et tisser des liens avec les autres espaces économiques du territoire
Optimiser le foncier sur les parcs d'activités économiques
Intégrer une démarche qualitative et de transition énergétique des parcs d'activités économiques



Affirmer la spécialisation « maritime » des entreprises du port de Concarneau en s'appuyant sur le plan guide



PRÉSERVER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET ACCOMPAGNER SES ÉVOLUTIONS

Préserver le foncier agricole stratégique afin de garantir les conditions de fonctionnement de l'activité agricole
Favoriser la diversification agricole et une offre alimentaire de qualité
Remobiliser les friches agricoles



DÉVELOPPER UNE POLITIQUE COMMERCIALE EN FAVEUR DES CENTRALITÉS



MAÎTRISER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE ET DÉVELOPPER UN TOURISME DIVERSIFIÉ

Développer une complémentarité et un maillage de l'offre touristique entre le Nord et le Sud du territoire en s'appuyant sur le tourisme vert. Favoriser un tourisme sur les 4 saisons